

70



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès
des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 20 – Kazakhstan
Intervention de la Belgique
Date: octobre 2014

Monsieur le Président,

La Belgique voudrait commencer par souligner l'importance qu'elle accorde aux organes des traités et procédures spéciales et souhaiterait dans ce cadre féliciter le gouvernement du Kazakhstan pour son excellente coopération avec ces derniers.

La non-discrimination est une priorité pour la Belgique. A ce titre, nous recommanderions au Kazakhstan **(R1)** d'adopter une législation compréhensive en matière de lutte contre la discrimination, notamment à l'égard des femmes, ainsi que des mesures complémentaires pour informer la population, sanctionner la discrimination et le discours de haine et combattre l'impunité dans ce domaine.

L'impunité est un problème auquel la Belgique porte une attention et qui touche différents groupes de la population. C'est pourquoi mon pays souhaiterait recommander au Kazakhstan de **(R2)** renforcer le cadre législatif criminalisant toutes les formes de violence contre les femmes et des enfants, en ce compris au sein de la famille et de prévoir des infrastructures pour accueillir les victimes.

Pour terminer, la Belgique souhaiterait souligner l'importance qu'elle accorde à la liberté d'expression, en ce compris des médias et de rassemblement. Dans ce cadre, mon pays souhaiterait recommander au Kazakhstan de **(R3)** prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les journalistes, les défenseurs des droits de l'Homme et activistes de la société civile puissent exercer leurs activités pacifiques librement et sans crainte de représailles administratives ou autres.

Je vous remercie.